

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Éthiopie, B.P.: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
616^{EME} RÉUNION

ADDIS ABÉBA, ETHIOPIE
11 AOÛT 2016

PSC/PR /COMM. (DCXVI)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), lors de sa 616^{ème} réunion, tenue le 11 août 2016, a adopté la décision suivante sur la situation au Soudan du Sud:

Le Conseil,

1. **Prend note** de la communication faite par la Commission de l'UA et des déclarations faites par les représentants du Soudan du Sud et de l'Ethiopie, en sa qualité de Président de l'Autorité intergouvernementale pour le Développement (IGAD);
2. **Rappelle** ses communiqués et communiqués de presse antérieurs sur la situation au Soudan du Sud, en particulier, le Communiqué [PSC / PR / 1 (DCXII)] adopté lors de sa 611^{ème} réunion, tenue à Kigali, au Rwanda, le 11 juillet 2016, ainsi que la décision de la 27^{ème} Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union sur la situation au Soudan du Sud, tenue également à Kigali, au Rwanda, le 18 juillet 2016;
3. **Exprime de nouveau sa grave préoccupation** face à l'éclatement des combats à Juba, le 7 juillet 2016, qui ont entraîné la perte en vies humaines, une crise humanitaire grave et d'autres conséquences tragiques pour les populations civiles, et **condamne fermement** les violations des droits de l'homme, y compris les violences sexuelles contre les femmes et les filles. Le Conseil **demande** que les enquêtes nécessaires soient menées sur ces exactions afin de traduire en justice leurs auteurs;
4. **Félicite** l'IGAD-Plus pour son leadership constant et son engagement indéfectible dans la recherche d'une solution durable à la crise au Soudan du Sud. Dans ce contexte, le Conseil **se félicite** de la tenue à Addis Abéba, en Ethiopie, le 5 août 2016, du Deuxième Sommet extraordinaire de l'IGAD-Plus sur la situation au Soudan du Sud et **entérine** les décisions contenues dans le communiqué dudit Sommet, en particulier,
 - i. l'appel pour une enquête urgente approfondie et indépendante par l'UA sur les affrontements qui ont eu lieu à Juba et situer les responsabilités en ce qui concerne ces actes criminels;
 - ii. la demande adressée à la Commission de l'UA, en consultation avec les Nations unies, et s'appuyant sur les capacités régionales et continentales existantes, de se réfléchir sur les meilleurs mécanismes d'action rapide et efficace pour face face aux atrocités de masse à grande échelle, conformément aux dispositions pertinentes de la l'Acte constitutif de l'UA, du Protocole portant création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, et le chapitre VIII de la Charte des Nations unies;

- iii. l'appel au Conseil de sécurité des Nations unies pour proroger la mission de la MINUSS, avec un mandat révisé, y compris le déploiement de la Force régionale de protection;
 - iv. l'acceptation, en principe, par le Gouvernement de la République du Soudan du Sud, du déploiement de la Force régionale de protection; et
 - v. la décision encourageant le Dr Riek Machar à rejoindre le processus de paix et l'engagement du Général Taban Deng Gai à démissionner dès le retour du Dr Machar en vue d'un retour au *statu quo ante* en conformité avec l'Accord sur la Résolution du conflit en République du Soudan du Sud (ARCSS);
5. **Prie** l'IGAD de fournir des informations actualisées à la réunion du CPS prévue le 18 août 2016, sur les conclusions de la réunion des chefs d'Etat-major de la région, prévue à Addis-Abéba, le vendredi 12 août 2016;
6. **Salue** les remarquables efforts, dans des circonstances très difficiles, du Haut Représentant de l'UA pour le Soudan du Sud, l'ancien Président Alpha Oumar Konaré, ainsi que ceux du Président de la Commission mixte de suivi et d'évaluation (JMEC), l'ancien Président Festus Mogae, et **continue** de les encourager à persévérer dans leur travail en appui aux efforts de paix au Soudan du Sud;
7. **Invite à nouveau** les parties à l'ARCSS à faire preuve de confiance mutuelle, de placer l'intérêt de leur pays et de leur peuple au-dessus de tout et à mettre scrupuleusement en œuvre l'Accord de paix;
8. **Décide** de tenir, chaque mois, une réunion sur la situation au Soudan du Sud, en vue de suivre les progrès sur la mise en œuvre de l'ARCSS et **demande** à la Commission de l'UA de rester pleinement engagée dans les consultations sur les modalités de déploiement de la Force régionale de protection au Soudan du Sud;
9. **Décide** de rester activement saisi de la question.